

Metz, le 21 avril 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La Responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

GRTGAZ
7 rue du 19 mars 1962
92230 Gennevilliers

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux d'inspection et de réparation d'une canalisation de transport de gaz sur les communes de Guerting et Coume – Accord

RÉF. : DIOTA-230303-095009-203-241

P.J. : /

Madame, Monsieur,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

**Travaux d'inspection et de réparation d'une canalisation de transport de gaz
Communes de Guerting et Coume**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

Date de réception des compléments du dossier sur Gun Env : 7 avril 2023
Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-230303-095009-203-241
Dossier réalisé par : Survey

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier **est jugé recevable**.

Vous pourrez entreprendre cette opération à compter du **7 juin 2023** conformément au récépissé qui vous a été envoyé automatiquement lors du dépôt des compléments. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Je vous informe par ailleurs qu'en cas de sécheresse, certains usages de l'eau peuvent être limités de manière provisoire. Les travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau peuvent n'être autorisés qu'en situation d'assec total ou pour des travaux d'urgence pour raisons de sécurité. Une information préalable du service police de l'eau de la DDT est nécessaire.

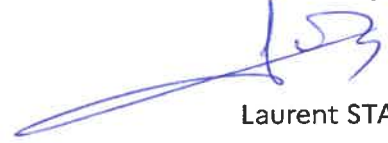
Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Coume et Guerting pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice

administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité Police de l'eau, l'adjoint



Laurent STAAB

Copie transmise pour information :

- Survey - Chemin d'Enrobert – 32200 GIMONT
- Communes de Coume et Guerting